Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention d'information signée entre la BCV et l'Etat de Vaud

Dans la logique d'une volonté de transparence accrue, la BCV et l'Etat de Vaud, ont conclu le 13 septembre 2004 une convention d'information. Conformément à ce qui avait été inscrit dans les statuts et annoncé aux actionnaires de la BCV lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2004, ce texte règle l'échange d'informations qui doit avoir lieu entre les deux parties pour qu'elles remplissent au mieux leurs obligations légales respectives.

Voir le communiqué de presse en annexe

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 octobre 2004

BCVINFOCOMM
BCVINFOCONV